

Fonds monétaire international

République Centrafricaine : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 18 novembre 2009

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la République Centrafricaine, dans laquelle sont décrites les politiques que les autorités entendent mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du gouvernement de la République Centrafricaine, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
LETTRE D'INTENTION

Bangui, le 18 novembre 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th St., NW
Washington DC, 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

Le Gouvernement de la République Centrafricaine a mis en œuvre avec succès les mesures prévues dans le programme économique et financier appuyé par le Fonds monétaire international dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

1. Le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) ci-joint complète ceux qui accompagnaient nos courriers datés des 30 novembre 2006, 7 septembre 2007, 3 juin 2008, 4 décembre 2008 et 5 juin 2009. Ce dernier mémoire établit les critères de réalisation quantitatifs convenus pour la fin juin 2009 en vue de l'achèvement de la cinquième revue (sixième décaissement) de l'accord FRPC.
2. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC ont été observés, à l'exception du critère sur le crédit net auprès de banques commerciales. Compte tenu de nos résultats d'ensemble et de la vigueur des politiques énoncées dans le mémoire ci-joint, nous demandons une dérogation pour le critère de réalisation concernant le crédit auprès des banques commerciales, fondée sur les mesures correctives prises, et l'achèvement de la cinquième revue de l'accord. Nous sollicitons le décaissement de la sixième tranche du prêt, d'un montant de 11,455 millions de DTS — (20,6 % de la quote-part).
3. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs programmés, mais il est prêt à prendre toute autre mesure qui pourrait être nécessaire à cette fin. La République Centrafricaine consultera le FMI sur l'adoption de mesures appropriées et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI en la matière. La sixième et dernière revue de l'accord FRPC (septième décaissement) devrait être achevée au plus tard à la fin juin 2010.
4. Le gouvernement entend explorer la possibilité d'un accord subséquent qui prendrait effet à partir de juillet 2010.

5. Le gouvernement entend rendre publics le contenu de cette lettre, le MPEF et le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joints, ainsi que le rapport y afférent des services du FMI. En conséquence, il autorise le FMI à afficher ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration en aura achevé l'examen.
6. Nous sommes pleinement conscients que le FMI est dûment préoccupé de la sauvegarde de ses ressources, et à cet égard, nous comprenons qu'il ne pourra achever cette revue du programme que si les problèmes y afférents sont abordés d'une manière satisfaisante. Nous soulignons qu'à cette fin, les autorités centrafricaines travailleront étroitement avec la BEAC et les autres pays membres de la BEAC pour nous assurer que les mesures de remédiation discutées avec les services du FMI seront mises en place comme requis pour démontrer des progrès satisfaisants vers la résolution des problèmes de sauvegarde à la BEAC. La BEAC a mis en œuvre les actions initiales convenues; les autorités de la BEAC sont en contact étroit avec les services du FMI pour discuter les mesures supplémentaires pouvant sauvegarder les ressources du FMI et de la BEAC.
7. Le gouvernement a exécuté une mesure préalable à l'examen par le Conseil d'administration de notre demande concernant l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC, il s'agit notamment du paiement intégral, à l'égard d'ENERCA, de SODECA et de SOCATEL, de toutes les factures de consommation de services publics de l'État reçus dès début novembre 2008 jusqu'à fin août 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

_____/s/____

Faustin Archange Touadéra
Premier Ministre

_____/s/____

Albert Besse
Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes: Mémoire de politique économique et financière
Protocole d'accord technique

PIÈCE JOINTE I**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE****MÉMORANDUM DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, 2009-10**

Bangui, le 18 novembre 2009

I. INTRODUCTION

La situation économique s'est notablement améliorée depuis que le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) a commencé, à la fin de 2006, à appliquer son programme macroéconomique et financier à moyen terme avec l'aide du FMI. La stabilité politique et sociale a été renforcée par la tenue, en décembre 2008, du dialogue politique inclusif (DPI). De nouvelles dépenses consacrées au programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR) ont été lancées et celles-ci devraient contribuer à la réconciliation nationale avant les élections générales prévues en début 2010.

8. L'approbation, en juin 2009, par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a rendu la dette nettement plus supportable. L'allègement total, au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), représente près de 560 milliards de FCFA en termes nominaux (59 % du PIB), dont une grande partie a été déboursée avec l'atteinte du point d'achèvement; ce qui a permis une réduction de notre dette extérieure à quelque 90 milliards FCFA à la fin de 2009. Nous sommes très reconnaissants à la communauté internationale, FMI compris, d'avoir accordé cet allègement de la dette qui nous permet d'engager des dépenses supplémentaires visant à faire reculer la pauvreté.

9. Le ralentissement de l'économie mondiale a durement touché notre économie. Nos principales exportations ont enregistré une baisse sensible, avec pour conséquence un niveau de croissance économique le plus bas depuis 2005 et un manque à gagner pour les recettes de l'État. Avec l'appui de la communauté internationale, nous avons intensifié nos efforts dans la mise en œuvre de politiques vigoureuses et dans l'exécution du programme, afin de stabiliser notre économie et de créer les conditions d'une croissance durable.

10. Ce mémorandum présente la politique économique et financière du gouvernement jusqu'au 30 juin 2010. Les mesures et les objectifs du programme sont conformes au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), adopté le 30 juin 2007, et au premier rapport annuel de mise en œuvre du DSRP, adopté au début de 2009; ces deux documents ont fait l'objet de larges consultations avec les principales parties prenantes. Nous sommes conscients de nos retards sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont aggravés par des financements insuffisants pour satisfaire nos besoins et par une concentration de l'assistance étrangère sur l'aide humanitaire.

II. PERFORMANCES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES RÉCENTES

A. Résultats macroéconomiques et exécution du programme

11. Le ralentissement de la croissance économique s'est poursuivi et la croissance du PIB devrait être seulement de 2 % en 2009 contre 2,2 % en 2008. La contribution la plus importante viendrait encore de l'agriculture, qui représente près d'un tiers du PIB, alors que nos secteurs exportateurs continuent à éprouver des difficultés dans la situation actuelle du marché mondial. Le taux moyen d'inflation est tombé à 7,1 % en septembre, après avoir atteint 9,3 % en 2008; cela s'explique surtout par la décélération des prix de l'alimentation, ce qui représente aussi un soulagement social pour les consommateurs. En glissement annuel, l'inflation est descendue à 1,7 % en septembre ce qui laisse penser qu'elle pourrait reculer à 4 % en moyenne pour 2009.

12. Nos deux principaux produits d'exportation ont souffert de l'effondrement de la demande extérieure. Les exportations en volume de bois et de diamants ont baissé respectivement de 38 % et 27 % pendant les douze mois terminés en juillet 2009. L'activité soutenue dans le secteur primaire, notamment l'agriculture vivrière et l'élevage, a quelque peu compensé les chocs externes négatifs, grâce à l'appui de la communauté internationale à ce secteur et à une plus grande sécurité dans les zones de production. Le crédit au secteur privé a chuté de 7 % en juin, imputable, en partie, à la baisse des activités dans le secteur forestier et à la réduction des stocks accumulés par les compagnies importatrices de produits pétroliers. Le système bancaire n'a pas été directement affecté par la crise financière mondiale et la liquidité des banques commerciales semble intacte. Toutefois, on ne peut entièrement exclure des effets secondaires sur nos principaux opérateurs économiques et des répercussions sur nos banques.

13. Les résultats budgétaires du premier semestre 2009 ont été encourageants et conformes au programme. Nous avons respecté le critère de réalisation (CR) concernant le total des recettes publiques intérieures. Le produit des impôts sur les bénéfices et des impôts immobiliers a été notamment supérieur aux attentes; en revanche, celui des impôts sur les biens et services, comprenant le commerce international, a été légèrement inférieur à l'objectif en raison des effets de la crise économique. Nous sommes bien placés pour atteindre notre objectif annuel de recettes, malgré un contexte économique défavorable. Nous avons dépassé de 0,8 milliard de FCFA notre objectif pour la réduction d'arriérés d'impôts et nous avons pu apurer le stock des arriérés d'impôts, y compris de nombreuses créances désormais irrécouvrables.

14. Grâce à notre maîtrise rigoureuse des dépenses, nous avons respecté le critère de réalisation concernant le solde primaire du budget à fin juin. Nous avons conscience que ce résultat a aussi été atteint parce que les dépenses en capital sur financement intérieur ont été inférieures à ce qui était programmé. Mais nous avons réussi à augmenter les dépenses dans les domaines prioritaires, notamment la santé et l'éducation, et à nous conformer au repère quantitatif y relatif. Il y avait un écart par rapport au CR concernant les créances nettes des banques commerciales sur l'État en raison d'une mauvaise communication entre le Trésor et la Banque centrale, ce qui a entraîné des retards dans le transfert des fonds du compte du Trésor au profit des banques commerciales. Comme mesure corrective, la Commission de suivi de la liquidité a commencé à préparer des recommandations hebdomadaires écrites au Comité de

trésorerie sur les actions nécessaires à l'observation du CR relatif aux créances nettes des banques commerciales sur l'État (en prévision du repère structurel plus global pour fin mars 2010). Les difficultés techniques liées à la mise en œuvre de Gesco ne nous permettent pas encore de calculer le stock des arriérés intérieurs (définis comme étant des dépenses non réglées dans les soixante jours suivants leur ordonnancement). Nous avons par conséquent utilisé la définition précédente de cet objectif d'après laquelle les arriérés de dépenses ont diminué de 3,4 milliards FCFA au premier semestre 2009 conformément au repère quantitatif correspondant.

B. Progrès des réformes structurelles

15. Le gouvernement a récemment mis en œuvre d'importantes mesures de réforme structurelle. Le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers, adopté le 1^{er} juin 2008, a concouru, au premier semestre 2009, à la très bonne tenue des recettes en provenance de ce secteur; il assure la répercussion sur les consommateurs de la totalité des coûts, marges de distribution et taxes, y compris la TVA au taux normal. En outre, nous avons créé une différence de 20 FCFA par litre dans la marge d'importation des produits pétroliers par voie fluviale par rapport à la route, pour encourager davantage le premier mode d'importation, qui est beaucoup moins coûteux pour le budget et bien moins risqué pour l'environnement. Nous avons appliqué le mécanisme en janvier et avril 2009, tout en éliminant toutes les subventions à l'exception de celle en faveur du pétrole lampant transporté par la route. En juillet 2009, nous anticipions que le maintien de la structure de prix existante n'entraînerait pas de pertes de recettes fiscales. Les calculs effectués ensuite pour juillet 2009, selon la méthode établie dans le Protocole d'accord technique (PAT), ont fait apparaître un léger manque à gagner, de l'ordre de 36 millions de FCFA, soit 0,004 % du PIB. Nous reconnaissons l'importance du principe de répercuter régulièrement sur les consommateurs les changements des cours mondiaux du pétrole et de sauvegarder nos recettes fiscales intérieures provenant des produits pétroliers. Dans ce contexte, en octobre 2009, nous avons ajusté les prix intérieurs du pétrole lampant de 50 FCFA le litre (éliminant ainsi toute subvention sur ce produit) et de 24 FCFA le prix du litre de fuel. Ces modifications ont entraîné une hausse moyenne des prix de 1,3 %. Par ailleurs, nous avons unifié le prix du pétrole lampant. Cependant, nous n'avons pas pu augmenter le prix de l'essence conformément à la formule, mais le manque à gagner de recettes pour le mois d'octobre n'était que de 86 millions de FCFA (0,009 % du PIB). En outre, compte tenu de la structure actuelle des droits d'accise, nous pourrions atteindre l'objectif annuel du programme sur les recettes pétrolières. Conscient que l'un des critères du respect du repère structurel relatif à l'ajustement des prix intérieurs des produits pétroliers reposent sur l'absence de réduction nette des rentrées budgétaires, nous pensons que nous avons respecté l'esprit du repère.

16. La réforme de l'administration des recettes a encore progressé. Nous comptons respecter, à fin décembre 2009, le repère structurel concernant l'amélioration des remboursements des crédits de TVA demandés par les contribuables fiables. À cet effet, le compte spécial TVA ouvert à la BEAC servira exclusivement au remboursement de la TVA.

Nous avons désigné un directeur du département d'audit ainsi que des collaborateurs en juin 2009 et le plan d'audit pour 2010 sera adopté avant fin 2009. Au premier semestre 2009, nous avons contrôlé 30 % des gros contribuables, et avec un retard ne dépassant pas 30 jours, tous les non déclarants et l'ensemble des déclarations de TVA comportant un solde créditeur ou nul. Cela nous a permis de réaliser un taux de défaillance de 5 %, que nous avons l'intention de conserver pendant toute l'année 2009. Nous avons interconnecté les systèmes informatiques de l'administration fiscale et des douanes (SYSTEMIF et SYDONIA++), respectant ainsi le repère structurel y relatif. Par ailleurs, nous avons renforcé la formation du personnel et mis sur pied un groupe de travail chargé d'identifier les besoins mutuels d'échange de données entre les deux administrations afin de généraliser et d'accroître l'efficacité de l'utilisation de ces systèmes informatiques. Afin de rendre plus efficaces les contrôles et les opérations des douanes, nous avons supprimé l'agence d'État CEMIFI et limité les activités de la société privée SODIF aux vérifications *a posteriori*, ce qui éviterait les doubles emplois en matière de recouvrement et d'exécution. Les changements à apporter à la TVA (article 247 du Code général des impôts) pour faire du chiffre d'affaires le seul critère d'assujettissement à cet impôt seront pris en compte dans la loi des finances 2010, car des modifications dans le cadre de la loi des finances rectificative 2009 auraient probablement occasionné des perturbations chez les contribuables. Suite aux recommandations de l'assistant technique du FMI, l'administration fiscale a été restructurée grâce à une nouvelle segmentation entre la direction de fiscalité des grandes entreprises (DFGE), la direction de fiscalité des moyennes entreprises (DFME) et la direction de fiscalité des petites entreprises (DFPE).

17. Concernant la gestion des finances publiques (GFP), des progrès significatifs ont été faits dans l'informatisation de la chaîne de dépenses avec le déploiement du logiciel Gesco sur la base d'une nouvelle nomenclature budgétaire qui était adoptée en 2008. Des instructions fermes ont été données pour limiter le pouvoir de signer des conventions qui engagent financièrement l'État. Nous avons soumis au parlement des amendements pour réviser la loi et le décret de 1988 sur les garanties de l'État, tout en renforçant le cadre juridique d'octroi de ces garanties, et nous y avons aussi présenté la loi de finances rectificative de 2009 (repère structurel à fin septembre 2009). Cependant le parlement a décidé de modifier la législation concernée dans le contexte du budget 2010, d'où la nécessité de lui soumettre à nouveau ce texte. Nous avons clarifié nos relations financières avec les banques commerciales par la signature de nouvelles conventions entre l'État et chacune d'entre elles. Ces conventions consolident les anciens prêts sous forme d'un nouveau prêt unique, assorti d'un taux d'intérêt inférieur, d'un délai de grâce de six mois et d'une échéance de trois ans à trois ans et demi. Toutes les recettes de l'État sont déposées sur le principal compte courant du Trésor, ouvert à la Banque centrale (BEAC) (repère structurel de fin juin 2009).

III. LE PROGRAMME POUR 2009 ET 2010

18. Malgré la croissance soutenue de l'agriculture, l'augmentation anticipée du PIB réel en 2009 est de 2 %, en raison de plusieurs chocs négatifs sur l'économie. On prévoit qu'une faible demande et de bonnes récoltes réduiront les tensions sur les prix et entraîneront, en

glissement annuel, un taux d'inflation de -0,8 % à la fin de 2009; toutefois, à cause de la hausse des prix à la fin de 2008, le taux d'inflation moyen de 2009 devrait être plus élevé à 3,7 %. Le commerce international continue de ressentir les effets des chocs externes. Il est prévu que les exportations totales de marchandises diminuent en 2009 de 12 milliards de FCFA pour s'établir à 52 milliards de FCFA, c'est-à-dire légèrement en deçà du programme. Les importations, toujours sous pression, baisseraient de 5 % en volume, c'est à dire 6 milliards de FCFA moins que prévu. Selon les projections, le déficit du compte courant extérieur fléchirait à quelque 9 % du PIB, soit un point de moins qu'en 2008, imputable principalement à l'évolution globalement favorable des prix mondiaux du pétrole, à la remontée des prix du diamant et à un afflux plus important de l'aide. Sous l'effet des apports additionnels significatifs de donateurs, vers la fin de l'année, et de l'attribution de Droits de tirage spéciaux (DTS) par le FMI, les réserves officielles de change s'élèveraient à 5 mois d'importations en 2009 contre 3,3 mois en 2008.

19. Nos priorités pour le reste de 2009 et pour 2010 sont de stabiliser l'économie et de créer les conditions d'un retour à une croissance régulière par un renforcement de nos secteurs d'exportation, tout en conservant une politique budgétaire prudente. Plus précisément, nous continuerons à : i) améliorer notre capacité de mobilisation des recettes publiques intérieures; ii) consolider la demande intérieure en maintenant les dépenses à celles inscrites au budget, en réglant les arriérés intérieurs et en accélérant l'exécution des programmes de dépenses en rapport avec le programme DDR; iii) honorer toutes les obligations courantes de l'État et améliorer sa réputation financière; et iv) conserver la dynamique de réforme de la gestion des finances publiques. Par ailleurs, nous nous efforçons de préserver la stabilité de notre système bancaire.

A. La politique budgétaire pendant le reste de l'année 2009

20. Au vu des résultats encourageants du premier semestre, on prévoit qu'en 2009 les recettes intérieures augmentent de 0,1 point pour atteindre 10,5 % du PIB. Les réformes de la fiscalité du secteur pétrolier et des procédures de recouvrement de la TVA ainsi qu'une gestion plus efficace de l'administration des recettes ont des effets positifs. Les recettes non fiscales baisseront de 0,3 point de PIB, surtout parce que les rentrées exceptionnelles de 2008, relatives à la cession de licences de télécommunication, ne se seront pas renouvelées. Le collectif budgétaire reflète des prévisions de recettes conformes aux projections actualisées du programme.

21. La loi de finances rectificative adoptée en septembre comprend certaines charges supplémentaires au titre du processus de paix. Nous avons décidé de reporter à 2010 une fraction substantielle des dépenses consacrées au programme DDR, en partie dû aux contraintes de notre capacité de mise en œuvre. En 2009, nous lui avons affecté 2 milliards FCFA, c'est-à-dire sensiblement moins que notre prévision initiale de 10 milliards de FCFA (1,1 % du PIB); nous dépenserons également le milliard de FCFA planifié pour les élections de 2010, comme prévu dans le programme initial. Nous avons affecté 56 millions de FCFA à la réparation des dégâts causés par les inondations exceptionnelles de nombreux quartiers de Bangui en juillet. En outre, nous avons reçu des donateurs une aide hors budget pour faire face à cette catastrophe

naturelle et nous sommes reconnaissants de cette manifestation spontanée de solidarité internationale. Nous envisageons de mettre en place un programme approprié pour réduire l'impact des inondations récurrentes à Bangui. Compte tenu des retards observés dans l'exécution du budget d'investissement, nous mettons tout en œuvre pour éviter des tensions excessives sur notre trésorerie à la fin de l'année.

22. Ces évolutions récentes laissent apparaître une amélioration bien plus grande que prévue du solde primaire intérieur, avec un déficit de 0,4 % du PIB. Les financements disponibles permettraient de poursuivre le règlement des arriérés de paiement (1,4 % du PIB) et de réduire les emprunts les plus onéreux auprès des banques commerciales. La dette publique devrait passer de 80 % du PIB en 2008 à 29 % du PIB en 2009, surtout grâce à l'allègement de la dette lié au point d'achèvement de l'initiative PPTTE. Nous négocierons un accord pour un allègement définitif de la dette avec nos créanciers bilatéraux et nous veillerons à garantir un traitement comparable dans le processus de renégociation.

B. Les objectifs macroéconomiques pour 2010

23. On prévoit que la croissance retrouve en 2010 plus de dynamisme, en raison de la dissipation progressive des effets de la crise économique mondiale et de la remise progressive en état des infrastructures visant à stabiliser la production d'électricité. La perspective d'une accélération de la croissance à quelque 3½ % et d'une baisse de l'inflation à environ 2,2 % sera importante pour soutenir le processus de paix et maintenir la stabilité politique avant les élections de 2010. Le déficit du compte courant devrait se maintenir autour de 7½ % du PIB à cause de dons additionnels, et avec des entrées de capitaux privés modérées, la balance de paiement globale affichera un déficit significatif et nous prévoyons une perte modérée de réserves de change en l'absence d'appuis extérieurs supplémentaires.

24. La politique budgétaire soutiendra encore la demande, tout en augmentant notre faible ratio recettes fiscales/PIB. Nous avons l'intention de relever ce ratio de 0,3 point de PIB grâce à une meilleure administration des recettes. Toutefois, le ratio recettes publiques totales/PIB serait inchangé à 10,5 % du PIB en raison de l'évolution en baisse de certains éléments des recettes non fiscales qui ne sont pas récurrents. En ce qui concerne les dépenses, nous continuerons à débloquer les traitements des fonctionnaires ainsi qu'à éliminer les subventions aux hydrocarbures. Les dépenses courantes primaires augmenteront de 0,9 point de pourcentage du PIB, notamment en raison d'un report des dépenses de l'année précédente liées aux DDR. Nous continuerons d'affecter davantage de crédits à la santé et à l'éducation, et moins aux subventions non productives. Les dépenses sociales devraient progresser d'au moins 5 % en termes réels, tandis que les dépenses en capital à financement intérieur se maintiendraient. Le budget 2010 inclura une allocation de 6 milliards de FCFA pour le processus DDR dont le décaissement se fera en consultation avec le Comité de suivi du DDR, ainsi qu'une ligne de dépense pour les élections. Celle-ci comprend des contributions des Nations unies et de l'Union européenne (4 millions d'euros).

25. Nous entendons améliorer l'efficacité de nos dépenses et nous avons demandé l'appui de la Banque mondiale en vue d'effectuer une revue des dépenses publiques, qui devrait avoir

lieu au début de 2010. Dans la foulée, le gouvernement veut aussi réexaminer les dépenses de défense dans le but d'améliorer leur efficacité tout en préservant la sécurité. Nous espérons recevoir de l'Union européenne un appui budgétaire supplémentaire de 5 milliards de FCFA que nous mettrons à profit pour augmenter le remboursement des arriérés de paiement à caractère social (arriérés au titre des salaires, pensions et bourses), ce qui porterait l'objectif d'apurement des arriérés à 20 milliards de FCFA en 2010.

26. Compte tenu du report des dépenses liées au processus DDR de 2009 à 2010, le déficit primaire intérieur s'accroîtra de 0,8 point de pourcentage à 1,2 % du PIB en 2010. Les appuis budgétaires devraient connaître une augmentation de 0,7 point pour représenter 1,9 % du PIB, ce qui nous aidera à réduire les arriérés intérieurs et financer les dépenses de lutte contre la pauvreté. Nous avons l'intention d'utiliser une fraction de l'allocation de 44 millions de DTS (30 milliards de FCFA) reçue du Fonds monétaire international pour réduire l'endettement bancaire intérieur et le recours aux financements du marché, ces deux dernières sources étant coûteuses. Ces mesures nous permettraient de réaliser de nouvelles économies sur le service de la dette que nous consacrerons aux programmes sociaux. La dette totale du secteur public baisserait de 29 % du PIB en 2009 à 25 % en 2010.

C. Réformes structurelles

27. Le gouvernement coordonnera ses actions avec les donateurs de la RCA pour harmoniser le programme de réformes structurelles. Nous attendons du Cadre général d'appui au budget (CGAB-DSRP) convenu en octobre qu'il rende l'aide plus prévisible et facilite l'administration des dons. Les donateurs participant à ce processus sont la Banque africaine de développement, l'Union européenne, la France et la Banque mondiale, le FMI ayant le statut d'observateur. L'objectif stratégique du cadre harmonisé est de s'accorder sur un programme de réformes simplifié et mieux ciblé, soutenu par une assistance technique. Nous travaillerons avec les donateurs précités en vue de l'adoption et de l'application rapide de programmes communs. Dans ce contexte, nous préparons un programme de réforme des finances publiques avec l'appui financier de l'Union européenne.

Réforme de l'administration des recettes et politique fiscale

28. Nous poursuivons l'amélioration du système fiscal. En janvier 2009, nous avons commencé à prélever la TVA sur tous les produits pétroliers et nous continuerons chaque trimestre d'augmenter les droits d'accise sur le pétrole lampant de quelque 40 FCFA par litre, pour éliminer complètement toute subvention résiduelle et pour égaliser en fait ces droits d'accise avec ceux applicables sur le diesel, substitut proche et souvent mélangé avec le pétrole lampant dans les transports. Dans ces conditions, on prévoit une augmentation des recettes brutes tirées des produits pétroliers, TVA comprise, de 13 milliards de FCFA dans l'exercice 2009. Afin de faciliter la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement trimestriel des prix de produits pétroliers, le Comité de la structure des prix, qui comprend des représentants des ministères des Mines et de l'Énergie, des Finances et du Budget ainsi que l'Agence de régulation du secteur pétrolier (A.R.S.P), présentera des recommandations de prix sur la base de

ce mécanisme au conseil des ministres au plus tard 5 jours avant la fin du trimestre. Enfin, nous allons procéder à un examen de la compétitivité de la fiscalité minière avec l'appui d'une assistance extérieure.

29. La réforme de l'administration fiscale met l'accent sur le ciblage des contrôles, l'enregistrement des contribuables et le traitement du remboursement de la TVA. Nous continuerons à effectuer des contrôles ciblés des non-déclarants ou d'entreprises déclarant des crédits nets de TVA. De plus, nous avons l'intention de mettre au point des indicateurs basés sur le risque pour sélectionner les contribuables à forts enjeux à contrôler et déceler ceux dont les déclarations ne sont pas en ligne avec les données d'importations. Enfin, nous intégrerons les contribuables grands et moyens identifiés lors du récent recensement. Nous allons renforcer la sécurité du système d'émission du numéro d'identifiant fiscal (NIF) afin de nous assurer que chaque contribuable soit le seul à être identifié par ce NIF. Nous continuerons à honorer les demandes de remboursement de la TVA à bonne date après vérification du bien-fondé des demandes (repère structurel à fin-décembre 2009). En outre, nous exigerons que toutes les transactions entre l'État et les grands et moyens contribuables se fassent par transfert bancaire.

30. Nous entendons renforcer notre action dans le domaine de l'administration des douanes. Une utilisation rationnelle du système SYDONIA et sa connexion avec SYSTEMIF permettront d'améliorer la gestion. Nous voulons absolument étendre son utilisation et renforcer ses capacités en coopération avec nos partenaires de l'assistance technique. Nous rendrons aussi plus efficace l'administration des douanes en la dotant de ressources adéquates en s'assurant que la redevance informatique soit entièrement disponible pour l'utilisation du système informatique de la douane. Dans ce contexte, nous allons transférer la capacité de développement de SYDONIA aux douanes et nous allons étendre SYDONIA aux bureaux principaux et à la société d'inspection BIVAC. Nous allons également accélérer la formation du personnel dans divers domaines prioritaires et nous assurer que les services des douanes soient indépendants tant sur le plan opérationnel que sur le plan de la gestion des ressources humaines. Nous faciliterons les procédures de transit entre le port de Douala et la destination finale. À cet égard, nous allons demander une mission d'assistance technique pour évaluer l'efficacité de notre bureau de Douala. Nous mettons tout en œuvre pour mieux combattre la fraude sur les marchandises en transit et les réexportations en introduisant des contrôles administratifs appropriés pour nous assurer de la réalité des exportations. Les directions des douanes et des impôts procéderont à des évaluations trimestrielles détaillées sur l'efficacité opérationnelle et les performances financières de la société privée SODIF. Ces évaluations permettront, au deuxième semestre 2010, de définir la base des relations entre l'État et cette société.

31. Nous réduirons encore les exonérations grâce à une révision des conventions existantes dans le but d'éliminer complètement celles qui sont discrétionnaires et de ne conserver que les exemptions statutaires qui ont une justification économique claire. Ainsi, nous envisageons de réduire les exonérations d'un montant total de 11 milliards de FCFA en 2008 à 9 milliards de FCFA en 2009 (repère structurel à fin décembre 2009). En outre, nous étudierons comment supprimer les exonérations douanières bénéficiant au gouvernement. Le but serait d'accroître

l'enveloppe de chaque ministère pour lui permettre de s'acquitter des droits de douanes, en espérant que cela simplifierait le travail de la douane et réduirait les abus sur les exonérations.

32. En mai 2009, nous avons reçu une assistance technique du département des finances publiques du FMI pour l'examen exhaustif de notre administration fiscale; les experts ont recommandé des réformes opérationnelles et institutionnelles. Nous allons élaborer et publier, d'ici fin mars 2010, une stratégie détaillée de réformes de l'administration des recettes, basée sur le diagnostic du FMI (repère structurel). Aussi, avons-nous demandé une assistance technique complémentaire du département des finances publiques du FMI et d'AFRITAC à ce sujet. Dans le domaine de la documentation fiscale, nous avons procédé à une refonte du code général des impôts dans un code unique qui sera accessible en ligne sur Internet ainsi que les textes et circulaires produits par l'administration fiscale. Nous espérons bénéficier d'une assistance technique du FMI pour une profonde réforme de la politique fiscale au début de 2010, de façon à ce que le nouveau code des impôts soit appliqué dans le cadre du budget de 2012. L'objectif de la réforme serait de réduire davantage les exonérations et les taxes à rendement fort négligeable, de rationaliser les procédures de paiement des impôts et de passer de la taxation du commerce international à celle de la consommation et des revenus; cela permettra d'augmenter les recettes et l'efficacité administrative, tout en améliorant le climat des investissements. En vue de cette réforme, nous avons déjà sollicité l'assistance technique de l'Union européenne.

Réformes des finances publiques et de la gestion de la dette

33. Les priorités du gouvernement en matière de réforme de la gestion des finances publiques restent les suivantes : i) renforcer la gestion de la trésorerie; ii) améliorer le suivi des dépenses et la gestion budgétaire; iii) améliorer la gestion de la dette; et iv) rendre la présentation et l'exécution du budget plus transparentes. À cette fin, nous avons l'intention de prendre les mesures énoncées ci-dessous :

- Nous renforcerons l'action de la Commission de suivi de liquidité. Cette commission a pour mission d'établir des projections budgétaires glissantes des engagements de dépenses, des recettes et du service de la dette pour la semaine, le mois et le trimestre à venir ainsi que pour le reste de l'année. Afin d'améliorer le travail de la Commission, nous allons procéder à une revue de ses activités et faire des recommandations pour renforcer son rôle. Plus précisément, à partir de janvier 2010 au plus tard, nous demanderons des recommandations hebdomadaires écrites sur l'ajustement des engagements de dépenses en fonction des prévisions glissantes. Ces recommandations seront présentées sans délai au Comité de trésorerie, chargé de prendre les décisions stratégiques en rapport avec l'exécution du budget (repère structurel à fin mars 2010).
- Nous sommes en train de rétablir le compte unique du Trésor (CUT). Nous avons réduit le nombre de comptes du Trésor dans les banques commerciales à un seul compte courant par banque (à l'exception de deux comptes de transfert et les comptes demandés par les donateurs pour la gestion de leurs projets), le minimum requis pour supporter des opérations à travers les banques, notamment le paiement des salaires. Nous avons la

- conviction que le CUT sera opérationnel à la fin décembre 2009 (repère structurel). Nous avons reçu une assistance technique du FMI pour gérer les comptes résiduels du Trésor dans les banques avec un solde nul. Le rapprochement mensuel des comptes de l'État entre le Trésor et la Banque centrale assure déjà la cohérence des données sur la position nette du Trésor. Nous nous efforcerons d'étendre le paiement par virement bancaire aux retraités et fournisseurs réguliers de l'État.
- Nous progressons de façon satisfaisante dans l'informatisation de la chaîne des dépenses et nous avons déjà obtenu de la Banque mondiale l'appui financier pour l'extension du système Gesco, l'élaboration du compte de gestion de 2008 et le projet de loi de règlement correspondant. La Banque mondiale financera la finalisation du logiciel Gesco et son intégration avec d'autres systèmes de gestion d'information. Nous espérons pouvoir intégrer dans ce système toutes les phases de la procédure de dépense (repère structurel à fin décembre 2009). Il faudrait, pour ce faire, mettre en place un mécanisme de remontée de l'information entre les systèmes informatiques de la Direction du budget et du Trésor afin de rapporter les paiements dans des catégories budgétaires correspondantes et de permettre ainsi la production de rapports d'exécution budgétaire exhaustifs et détaillés. Gesco traitera aussi toutes les dépenses sans engagement préalable ou ordre de paiement (par exemple celles relatives au service de la dette, aux salaires, aux frais de mission, aux factures de consommation des services publics et aux produits pétroliers consommés par l'État) et celles exécutées par les agences budgétaires sur recettes propres, ainsi que d'autres paiements qui ne suivent pas la procédure normale des dépenses. Nous mesurerons les retards dans la gestion des dépenses à tous les stades postérieurs à l'engagement. On prévoit pour la mi-2010 une nouvelle extension de Gesco à l'enregistrement des opérations des administrations et régies financières. Nous procéderons également à une interconnexion de Gesco avec le système de gestion de la dette (SYGADE) et le système simplifié de gestion de la solde.
 - Nous continuons à enregistrer tous les arriérés de paiement intérieurs des années antérieures dans la base de données informatisée de la direction de la dette publique après validation, opération par opération (repère structurel à fin décembre 2009). Nous allons aussi dresser un inventaire des dettes croisées au sein du secteur public et établir un calendrier pour l'apurement des dettes croisées entre les entreprises publiques d'une part et les administrations locales et centrales d'autre part (repère structurel à fin mars 2010). En vertu de ce repère, toutes les dettes des entreprises publiques seront enregistrées dans la base de données de la dette publique, ce qui permettrait de disposer d'informations facilement accessibles sur la dette totale du secteur public. Les mesures préconisées dans ce repère sont essentielles pour garantir la transparence et l'assainissement des relations financières au sein du secteur public.
 - L'application effective de notre stratégie financière, y compris la résorption des arriérés de paiement, exigera l'émission de titres publics sur le marché régional naissant. Nous n'envisageons que des placements limités en 2010 pour tester le marché. Entretemps, nous accélérerons nos préparatifs pour y prendre pied et améliorerons la crédibilité de

notre gestion financière. Pour cela, nous comptons sur une assistance technique du FMI en fin de 2009/début 2010.

- Nous avons commencé à publier des rapports trimestriels d'exécution du budget pour faire progresser la transparence et mieux faire connaître la politique budgétaire de l'État. En outre, nous avons publié le collectif budgétaire 2009, et nous envisageons de publier le budget 2010 après son adoption par l'Assemblée nationale.
- Par ailleurs, nous comptons achever les préparatifs de la loi de règlement pour 2008 d'ici à fin 2009, et démarrer la mise en œuvre du nouveau plan comptable de l'État dès le début de 2010 par : i) le paramétrage de l'application GESCO; et ii) les séries de tests avant basculement définitif dans GESCO.

Système bancaire, services publics et municipalités

34. Il s'avère nécessaire d'améliorer les ratios prudentiels des banques commerciales locales. Suite à la décision de la COBAC de porter à moyen terme le capital minimum requis des banques commerciales à 10 milliards de FCFA, les quatre banques commerciales locales doivent augmenter leur capital social. Le gouvernement est actionnaire minoritaire dans trois de ces quatre banques. Notre approche préférée est de ne pas participer à l'augmentation du capital, mais s'il s'avère nécessaire d'y participer, nous le ferons à condition qu'il y ait au moins un investisseur stratégique sérieux et important envisagé pour la banque et une stratégie de restructuration approuvée par la COBAC. En cas de nécessité, le gouvernement recapitaliserait la banque en émettant une obligation publique à long terme productrice d'intérêts et cette possibilité serait reflétée dans le budget 2010. L'on prévoit que la contribution de l'État à la recapitalisation sera inférieure à 4 milliards de FCFA (0,4 % du PIB). En plus, la stratégie de l'État visant à réduire ses emprunts auprès des banques commerciales permettra à ces dernières de se conformer à la réglementation prudentielle sur la concentration des risques que certaines d'entre elles n'ont pas respectée en raison de leurs prêts au gouvernement.

35. Nous continuerons d'améliorer les résultats financiers des sociétés de service public. Le ratio total de recouvrement (fonds recouverts au comptant divisés par montants facturés) des trois principales sociétés (électricité, eau et télécommunications) était à 73 % au deuxième trimestre, en hausse par rapport aux 67 % constatés à la fin de 2008; nous avons ainsi manqué de peu le repère quantitatif y relatif à cause surtout du non paiement des factures de consommation des services publics par l'État durant cette période. Nous continuons à cibler une hausse progressive de 15 points en 2009 (repère quantitatif). Le paiement intégral de ce que l'État doit actuellement aux sociétés de service public est un élément essentiel de notre stratégie visant à améliorer les résultats financiers et la performance générale de ces sociétés et contribuerait à relever ce défi (repère quantitatif). À cet effet, comme mesure préalable, nous avons réglé toutes les factures de consommation de services publics soumises à l'État dès novembre 2008 jusqu'en août 2009 à hauteur de 1,2 milliard de FCFA. Le redressement de la situation financière de ces sociétés leur permettra de régler leurs arriérés d'impôts. Les modalités précises de règlement de ces arriérés d'impôts seront définies dans le cadre du calendrier d'apurement de la dette croisée du secteur public.

36. La sécurisation et l'augmentation de l'approvisionnement en électricité sont indispensables à la croissance. La centrale ENERCA de Boali, notre principal équipement hydroélectrique, bénéficie de l'aide financière et technique de la Banque mondiale (10 millions de dollars EU) et de l'Agence française de développement (4,2 millions d'euros) pour la rénovation et la maintenance des installations actuelles, d'une capacité de 18 mégawatts. Nous avons signé un accord avec les autorités chinoises en vue de la reconstruction de nos capacités de production d'énergie électrique, avec à court terme la fourniture de deux turbines destinées à Boali III afin d'augmenter de 10 mégawatts la production d'électricité. Cela résoudrait les problèmes d'approvisionnement à court terme et procurerait de grands avantages économiques, puisque la fourniture d'électricité est limitée actuellement à 16 heures par jour et interrompue par des coupures fréquentes. Ce projet sera financé par des dons et devrait effectivement démarrer en 2010.

37. Nous envisageons aussi de normaliser nos relations financières avec la municipalité de Bangui. L'administration centrale remboursera sa dette à l'égard de cette municipalité en réglant directement à ENERCA ses arriérés de paiement. Nous continuerons à verser à la municipalité de Bangui l'intégralité des recettes fiscales partagées et les transferts normaux. Nous avons l'intention de clarifier la responsabilité du paiement de l'éclairage public à Bangui sur la base d'une étude devant être finalisée au début de 2010.

D. Surveillance du programme

38. Le suivi du programme prendra la forme de revues semestrielles des critères de réalisation (CR), à fin décembre 2009 (Tableau I.1), et des repères structurels 2009/2010 (Tableau I.2). Le détail des définitions et des obligations d'information concernant tous les CR quantitatifs et les conditions structurelles figure dans le Protocole d'accord technique joint (PAT, Appendice II). Le gouvernement fournira aux services du FMI toutes les données de base avec les rapprochements adéquats, à intervalles réguliers et en temps utile, conformément au PAT.

Tableau I.1. République Centrafricaine: Critères de réalisation quantitatifs et repères dans le cadre de l'accord FRPC, Décembre 2008-Décembre 2009

(En milliards de francs CFA; montants cumulés à partir du 31 décembre 2008 pour 2009; plafonds, sauf indication contraire)

	Fin décembre 2008	Fin juin 2009		Fin septembre 2009	Fin décembre 2009		
	Réalisation	Critère de performance		Repère	Programme	Programme Révisé ¹	Projections ¹
		Programme	Préliminaire	Programme	Programme		
Critères de réalisation							
Plancher des recettes publiques totales ¹	92.5	47.6	53.3	73.5	98.1	97.9	98.9
Plancher du solde primaire intérieur ²	0.7	1.5	12.3	-1.6	-9.7	-4.6	-3.6
Variation des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État, titres obligataires exclus	6.9	-2.6	0.6	-7.9	-5.0	0.9	-0.1
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs							
VAN de la dette extérieure	336	114	111	111
Plancher des dépenses anti-pauvreté ⁵	19.7	10.0	11.1	15.0	21.0	21.0	21.0
Paiement des arriérés intérieurs	10.5	1.0	3.3	6.0	9.0	12.1	13.1
Accumulation d'arriérés d'impôts	2.1	0.0	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Plancher des recettes des entreprises publiques (en pourcent)	67.4	73.4	78.5	77.4	82.4	82.4	82.4
Plancher sur paiement des utilités du gouvernement (en pourcent)	...	98.0	17.8	98.0	98.0	98.0	98.0
Pour mémoire							
Dons pour appui budgétaire (prévision)	12.6	6.8	4.5	14.2	17.2	11.6	11.6
Bonds émis dans le marché régional (prévision)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont:</i> dans le portefeuille des banques commerciales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement maximum sur les créancier des banques en cas de décaissement de dons inférieur aux prévisions	...	5.0	...	6.0	6.0	6.0	6.0
Financement extérieur sans prêts pour projets	5.8	3.9	1.4	6.3	7.9	-0.4	-0.4
Remboursements aux compagnies pétrolières et des prêts commerciaux ⁶	...	6.1	2.0	8.1	10.1	9.9	9.9

Sources: Autorités de la R.C.A.; estimations du service du FMI.

¹ La différence entre les projections et le programme révisé s'explique par une marge de sécurité.

² Recettes intérieures, à l'exclusion des dons extérieurs et du produit des cessions (voir PAT pour plus de détails).

³ Le solde primaire intérieur (base caisse) est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses totales de l'État, mais à l'exclusion des paiements d'intérêts et des dépenses en capital financés de l'extérieur.

⁴ Dette contractée ou garantie par l'État (voir PAT).

⁵ Ces critères de réalisation seront suivis de façon permanente.

⁶ Dépenses totales de santé et d'éducation, y compris celles au titre des traitements et salaires et des biens et services.

⁷ Dette due aux compagnies pétrolières et crédits accordés par des groupes financiers domiciliés dans la CEMAC régis des conventions, classifiés comme non-bancaires.

Tableau I.2. République Centrafricaine — Conditionnalité structurelle, 2009-10

Mesure	Fondement macroéconomique	Calendrier
Mesure préalable		
Payer l'intégralité des factures de consommation de services publics de l'État à l'égard d'ENERCA, de SODECA et de SOCATEL, reçues dès début novembre 2008 jusqu'à fin août 2009.	Améliorer la performance financière des sociétés de service public.	Fait
Repères structurels		
ADMINISTRATION DES RECETTES ET POLITIQUE FISCALE		
Poursuivre l'application de la formule automatique de fixation trimestrielle des prix des produits pétroliers qui garantit la répercussion intégrale de tous les coûts, marges de distribution, TVA et droit d'accise spécifique au consommateur. La formule comprend un calendrier de taxation des produits pétroliers.	Prémunir le budget contre les risques liés aux fluctuations des prix du pétrole; dégager l'espace nécessaire pour l'adoption de mesures bien ciblées afin d'atténuer l'impact social des variations des prix des produits pétroliers.	Continu
Pour les exportateurs à la réputation bien établie qui demandent des remboursements de TVA, vérifier la demande dans un délai ne dépassant pas 30 jours, payer 50 % de la somme vérifiée dans un délai ne dépassant pas 30 jours et le solde dans un délai de 90 jours.	Rendre les exportations plus compétitives en autorisant la TVA à taux zéro, conformément aux meilleures pratiques internationales.	Fin décembre 2009
Réduire les cas de franchise douanière en vue de mettre fin aux exemptions discrétionnaires et aux exemptions légales sans réel fondement économique.	Rehausser le potentiel de recettes.	Fin décembre 2009
Publier une stratégie de réforme détaillée pour l'administration des recettes basée sur le diagnostic des besoins de réforme de la Direction des Impôts.	Moderniser et améliorer l'efficacité de l'administration des impôts afin de rehausser les recettes et d'assurer une meilleure qualité des services aux contribuables.	Fin mars 2010
GESTION DES FINANCES ET DE LA DETTE PUBLIQUES		
Rétablir le compte unique du trésor (CUT)	Réduire les coûts de financement pour l'État et accroître la transparence des opérations de l'État.	Fin décembre 2009
Finaliser la mise en œuvre du système de gestion des finances publiques en appliquant intégralement Gesco à tous les stades du processus de dépense, de l'engagement au paiement.	Améliorer le contrôle budgétaire et éviter les arriérés.	Fin décembre 2009
Revoir le travail du Comité de Suivi de Liquidité et exiger que ce comité prépare des prévisions budgétaires glissantes. Préparer des recommandations hebdomadaires en fonction des projections glissantes des recettes, du financement et des dépenses.	Autoriser le Comité de Suivi de Liquidité à jouer un rôle d'orientation stratégique permanent de premier plan; lui permettre de réagir promptement et de se réajuster en fonction de la situation financière du pays.	Fin mars 2010
GESTION DE LA DETTE		
Intégrer tous les arriérés intérieurs des années antérieures à la base de données informatisée de la Direction de la dette	Renforcer la capacité de gestion de la dette intérieure.	Fin décembre 2009
Établir un inventaire des dettes croisées entre les entreprises publiques et les administrations locales et centrales d'une part et entre les sociétés publiques d'autre part, arrêter un calendrier pour l'apurement des dettes croisées et introduire la dette des entreprises publiques dans la base de données.	Faciliter la gestion des entreprises publiques sur une base purement commerciale. Étendre le système de gestion centralisé de la dette à tout le secteur public.	Fin mars 2010

PIÈCE JOINTE II

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Bangui, le 18 novembre 2009

Le présent protocole d'accord technique contient les définitions visant à clarifier la mesure des critères et indicateurs quantitatifs de réalisation qui figurent au tableau 1 du Mémorandum de politique économique et financière joint à la lettre d'intention des autorités de novembre 2009. Il précise aussi la fréquence et les délais de transmission des données aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour les besoins de suivi du programme. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et les cibles indicatives pour 2009 seront évalués sur la base des flux cumulés à partir du 31 décembre 2008.

A. Communication des données au FMI

39. Les données sur toutes les variables faisant l'objet de critères de réalisation et d'objectifs indicatifs, y compris toutes les révisions, seront régulièrement communiquées aux services du FMI en temps voulu — d'après la description et le calendrier présentés au tableau 1. En outre, les autorités consulteront les services du FMI pour toute nouvelle information et donnée pertinentes pour l'évaluation et le suivi des résultats au regard des objectifs du programme, quand bien même elles ne sont pas spécifiquement définies dans ce Protocole.

B. Définitions

40. Sauf indication contraire, on entend par État, l'administration centrale de la République Centrafricaine (RCA), à l'exclusion des administrations locales, de la banque centrale et de tout autre organisme public doté d'une personnalité juridique autonome (entreprises publiques ou semi-publiques) et non visé actuellement par le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

41. Les dépenses de l'État base engagements (exceptées les dépenses au titre du paiement d'intérêts sur la base des montants dus) comprennent toutes les dépenses affectées, les opérations du Trésor, les contreparties nationales aux projets bénéficiant d'un financement extérieur et les opérations de compensation. Les dépenses anti-pauvreté dans les domaines de la santé et de l'éducation seront enregistrées suivant la classification fonctionnelle des dépenses publiques. A partir de 2009, les dépenses détaillées du TOFE seront enregistrées sur base engagements; cette information sera complétée, en janvier 2010 au plus tard, par la variation du stock des dépenses engagées non ordonnancées, ainsi que par la variation du stock des dépenses ordonnancées non payées, qui seront réparties en ordonnancements datant de moins de 60 jours et en ceux datant de plus de 60 jours.

42. Aux fins du présent Protocole, les définitions des termes «dette» et «emprunt concessionnel» sont les suivantes :

- Le terme «dette» prend la signification énoncée au point n° 9 des Directives sur les critères de réalisation sur la dette extérieure (*Guidelines on Performance Criteria with Respect to Foreign Debt*), adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (Décision No. 12274-00/85, August 24, 2000), mais il recouvre aussi les engagements contractés ou garantis dont la valeur n'a pas été reçue. Aux fins de ces directives, «dette» signifie un engagement courant, c'est-à-dire un engagement non éventuel, créé dans le cadre d'un dispositif contractuel à travers la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris en monnaie) ou de services, et qui nécessite que l'emprunteur fasse un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de la monnaie) ou de services, à un moment futur; ces paiements régleront le principal et/ou les engagements au titre des intérêts encourus dans le cadre du contrat. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire les avances d'argent à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui sont équivalents à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant à l'avenir la garantie auprès de l'acheteur (accords de rachat et accords officiels de crédit croisé notamment); ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus; et iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels on fournit une propriété que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée de la propriété, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être payés sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien de la propriété. D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

C. Critères de réalisation quantitatifs

Recettes intérieures de l'État (plancher)

43. Les recettes intérieures de l'État sont celles qui figurent dans le TOFE. Elles comprennent les opérations compensatoires portant sur les recettes et les dépenses de la période en cours — entre l'État et les fournisseurs de biens et services — hormis les

subventions reçues de l'étranger et le produit des cessions. Les recettes de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales, les recettes affectées, les chèques au titre des droits de douane-projets, les retenues sur les traitements et salaires des fonctionnaires effectivement payés.

Solde budgétaire primaire intérieur (plancher)

44. Le solde budgétaire primaire intérieur, sur une base caisse, est défini comme la différence entre les recettes publiques intérieures et les dépenses publiques, à l'exclusion de tous les paiements d'intérêts et les dépenses en capital financées sur fonds extérieurs. À partir de 2009, le solde budgétaire primaire intérieur sera mesuré sur base engagements. Le solde budgétaire primaire intérieur sera calculé à partir des données au-dessus de la ligne fournies dans le TOFE.

Ajusteur

45. Le plancher du solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour tenir compte de tout excédent d'appuis budgétaires extérieurs sous forme de dons non prévu dans le programme.

Variations des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État (plafond)

46. Le stock en fin de période des créances nettes du système bancaire commercial sur l'État (net des acquisitions de titres publics) est défini comme la différence entre les dépôts détenus par l'État dans les banques commerciales et l'encours des prêts et des découverts, tel que figurant dans la situation monétaire, moins les titres publics détenus par les banques commerciales.

Ajusteur

47. Le plafond de variation des créances nettes des banques commerciales sur l'État (nette des acquisitions de titres publics) sera :

- i. augmenté de 100 % pour tout déficit cumulé d'appuis budgétaires extérieurs sous forme de dons par rapport aux projections du programme et à hauteur de la limite prévue au tableau 1 du MPEF;
- ii. réduit de 57 % des émissions obligataires sur le marché régional;
- iii. diminué (augmenté) de 100 % pour tout excédent (déficit) cumulé des financements extérieurs par rapport aux projections du programme (hors décaissements relatifs aux prêts-projets; et
- iv. diminué (augmenté) de 100 % pour tout déficit (excédent) cumulé de paiements de dettes aux compagnies pétrolières domestiques et/ou aux banques commerciales basées en CEMAC (pour les emprunts contractés avant le 31 décembre 2008).

Dettes extérieures non concessionnelles ou garanties (plafond, en continu)

48. Le critère de réalisation sur l'obtention d'une nouvelle dette extérieure non concessionnelle s'applique à la fois à la dette extérieure à court terme (échéance initiale de un an ou moins), ainsi qu'à celles à moyen et à long terme (échéance initiale de plus de un an), contractées ou garanties par l'État. Les achats auprès du FMI ne sont pas assujettis à cette limite.

49. La concessionnalité des prêts est évaluée sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On dit d'un prêt qu'il est assorti de conditions concessionnelles si, à la date de signature du contrat, le ratio de la valeur actuelle du prêt — calculé selon les taux d'intérêt de référence — par rapport à sa valeur nominale est inférieur à 65 % (soit un élément don d'au moins 35 %, qui ne s'applique pas aux opérations de refinancement). Pour les dettes dont l'échéance dépasse 15 ans, le taux d'intérêt de référence sur 10 ans publié par l'OCDE sert à calculer l'élément don. Pour des échéances plus brèves, on utilise le taux de référence du marché sur six mois. Les marges ci-après seront ajoutées aux moyennes du taux de référence sur 10 ans et sur six mois : 0,75 % dans le cas des périodes de remboursement inférieures à 15 ans, 1 % dans celui des périodes comprises entre 15 et 19 ans, 1,15 % dans celui des périodes allant de 20 à 29 ans et 1,25 % dans celui des périodes égales ou supérieures à 30 ans.

50. La notion d'État aux fins de l'indicateur sur la dette extérieure comprend l'État tel que défini au paragraphe 3, les institutions publiques administratives, les entreprises publiques autorisées à contracter, à garantir ou consentir des prêts non concessionnels, les institutions publiques scientifiques et techniques, les institutions publiques professionnelles, les institutions publiques industrielles et/ou commerciales, et les administrations locales.

Arriérés de paiement extérieurs (plafond, en continu)

51. Les arriérés de paiements extérieurs sont réputés s'accumuler lorsque les paiements incontestés de l'État au titre des intérêts ou de l'amortissement ne sont pas effectués selon les termes du contrat, ni selon un différé futur convenu avec le Club de Paris ou d'autres créanciers bilatéraux ou commerciaux.

D. Repères structurels

Formule de fixation automatique des prix des produits pétroliers (repère structurel en continu)

52. La formule de détermination automatique des prix des produits pétroliers est conçue pour s'assurer la répercussion intégrale sur le prix à la consommation de la totalité des coûts, des marges de distribution, d'un droit d'accise spécifique minimum incluant les droits de douane par produit, ainsi que de la TVA au taux normal.

- Le prix minimum de vente au détail du super, du pétrole lampant, du gasoil et du fuel 1% sera calculé sur la base de la structure de prix des produits pétroliers acheminés par voie fluviale via la République démocratique du Congo en appliquant le droit d'accise spécifique énoncé au tableau 2.
- La formule sera calculée à la fin de chaque trimestre, sur la base de la moyenne du prix f.à.b. sur les 90 jours précédents pour chaque produit (voir tableau 2) et le prix de vente au détail sera applicable pour les 3 mois du trimestre suivant.
- La formule ajoute à l'ensemble des coûts, les marges de distribution, un droit d'accise spécifique par produit et la TVA. Ainsi, le prix de vente au détail minimum sera la somme de : i) le prix f.à.b.; ii) tous les coûts et marges; iii) le droit d'accise spécifique minimum; et iv) la TVA, appliquée sur la somme des composantes i)-iii) au taux normal.
- Le droit d'accise spécifique minimum comprend les éléments suivants :
 - i) droit de douane;
 - ii) taxe communautaire d'intégration;
 - iii) redevance d'usage routier;
 - iv) redevance équipement informatique finances;
 - v) C.C.I.;
 - vi) constitution du stock de sécurité;
 - vii) financement extension des capacités de stockage;
 - viii) péréquation sur le transport;
 - ix) redevance ASRP;
 - x) contrôle qualité et quantité des produits; et
 - xi) soutien ou reversement à l'État, appelé préalablement TUPP négative ou positive, en tant que résidu.
- En janvier 2010, le droit d'accise minimum du programme pour l'essence, le gasoil, et le fuel seront ajustés par le taux d'inflation pour sauvegarder les recettes de l'État en termes réels (Tableau 2). Le taux d'inflation à utiliser est le taux d'inflation de l'IPC de novembre 2009 en glissement. Les droits d'accise programmés étaient spécifiés dans le PAT joint à la Lettre d'intention du 5 juin 2009, soit :
 - 249,2 FCFA par litre pour l'essence
 - 175,2 FCFA par litre pour le gasoil
 - 73,1 FCFA par litre pour le fuel
- Lorsque un ou plusieurs droit(s) d'accise effectif(s), tel que défini à l'alinéa précédent, tombent en dessous du droit d'accise minimum spécifié au tableau 2, mais que les accises pour tous les produits pétroliers projetées pour le mois concerné dépassent l'objectif du programme mensuel, alors, dans le cadre du programme, le

repère structurel continu relatif à l'ajustement automatique des prix sera considéré comme respecté.

- Pour les produits pétroliers importés par route via le Cameroun ou par fleuve via Kinshasa, le même montant de TVA sera appliqué du fait que le prix de détail en est le même. Les droits d'accise spécifiques seront ajustés pour donner le même prix final que celui prévu ci-dessus.
- Le prix de vente au détail pour chaque produit restera fixe par trimestre; cependant, la structure des prix sera déterminée mensuellement, le droit d'accise s'ajustant en fonction des variations dans les autres coûts. La TVA demeurera inchangée.

E. Mesure préalable

53. Une mesure préalable à l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FRPC concerne le paiement de toutes les factures soumises au gouvernement par ENERCA, SODECA et SOCATEL sur la période allant de novembre 2008 au 31 août 2009. Tout litige relatif à la validité des factures devra être réglé à la satisfaction des deux parties. Une lettre de confirmation sur le paiement de toutes les factures émises durant cette période signée par le Ministre des Finances et toutes les trois entreprises publiques constituera la preuve que la mesure préalable a été observée.

F. Repères quantitatifs (RQ)

Valeur actualisée nette de la dette extérieure (plafond)

54. La valeur actualisée nette de la dette extérieure est estimée en utilisant le modèle de viabilité de la dette extérieure établi par le FMI pour les pays à faible revenu.

Réduction des arriérés de paiements intérieurs (plancher)

55. La réduction des arriérés de paiements intérieurs sera aussi considérée comme la variation du stock total des arriérés durant la période considérée. De ce fait, le remboursement d'un arriéré existant réduira le stock total des arriérés tandis que l'accumulation de nouveaux arriérés augmentera le stock. Aux fins du programme, un nouvel arriéré se définit sur la base d'un ordonnancement, c'est-à-dire comme une dépense ordonnancée non payée après 60 jours. Il est prévu que les données sur le stock des arriérés mesurées sur la base de cette définition seront disponibles pour l'évaluation du repère de décembre 2009. Tout retard dans la disponibilité de telles données, les arriérés de paiement actuels seront utilisés comme lors des revues passées.

Ajusteur

56. Le plancher de réduction des arriérés de paiements intérieurs sera augmenté de 29 % du produit de l'émission obligataire sur le marché régional.

Accumulation nette d'arriérés d'impôts

57. L'accumulation nette d'arriérés d'impôts se définit comme la variation du stock d'arriérés d'impôts (hors montants en litige) durant la période considérée plus tout montant admis en non valeur au cours de la même période.

Dépenses anti-pauvreté (plancher)

58. Les dépenses anti-pauvreté comprennent les dépenses des secteurs suivants : *éducation, santé, développement rural et affaires sociales*, incluant aussi bien les dépenses de l'exercice en cours que le paiement d'arriérés concernant ces secteurs.

Paiement des factures des services publics de l'État (plancher, montant cumulé)

59. Le repère quantitatif s'applique aux factures de prestations de services publics émises par les entreprises publiques suivantes : Enerca, Socatel et Sodeca et est considéré comme respecté lorsque les factures émises par toutes ces entreprises sont payées à hauteur de 98 % au moins dans les 60 jours suivant leur date d'émission. Par exemple, le repère pour fin mars 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-mars 2009, divisée par la somme des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à janvier 2009. Le repère pour fin juin 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-juin 2009, divisée par le montant des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à avril 2009. Les paiements au comptant par le gouvernement seront exigés pour toutes les factures émises après le 31 août 2009.

Taux de recouvrement des entreprises de service public (plancher, montant cumulé)

60. Ce repère est représenté par le taux cumulé de recouvrement correspondant au ratio du total des montants recouverts au comptant par rapport au total des factures émises durant la période, avec un décalage de deux mois. Ce repère est établi conjointement pour les entreprises suivantes : Enerca, Socatel et Sodeca. À titre d'exemple, le repère pour le troisième trimestre correspondra à la somme des recouvrements au comptant réalisés par les trois compagnies sur la période juillet-septembre 2009, divisée par le montant des factures émises sur la période allant de mai 2009 à juillet 2009. Le repère pour fin décembre 2009 mesurerait la somme des recouvrements au comptant sur la période janvier-décembre 2009, divisée par le montant des factures émises sur la période allant de novembre 2008 à octobre 2009.

Tableau 1. République Centrafricaine — Communication des données au FMI dans le cadre de l'accord FRPC

Description des données	Délai de transmission
Rapport trimestriel d'évaluation des indicateurs quantitatifs et des mesures structurelles (concernant en particulier les critères structurels; voir tableau 2 du MPEF) accompagné des pièces justificatives.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Encours (fin de période) des arriérés intérieurs sur les biens et services et les salaires, y compris les pensions et les bourses non payées.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock des arriérés sur la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Rapport succinct sur les dépenses effectives dans les secteurs sociaux, y compris la santé, l'éducation et la sécurité.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêt et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles et concessionnelles contractées ou garanties par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allégement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date, le montant et le créancier).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Stock des arriérés d'impôts et montant recouvré	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Indicateurs permettant d'évaluer les tendances économiques globales, notamment l'indice des prix à la consommation et les ventes de produits pétroliers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Flux des importations/exportations (en volume et en valeur), activités dans les secteurs forestier et minier	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Un rapport mensuel sur la structure des prix des produits pétroliers	Dans la semaine suivant la fin de chaque mois.

Tableau 2. République Centrafricaine — Droits d'accise minimum, estimations de la TVA et du prix à la pompe minimum des produits pétroliers, 2009-10

	octobre 2009	janvier 2010 ¹	avril 2010	juillet 2010	octobre 2010
	(francs CFA/litre)				
Prix f.à.b. (via Kinshasa) ² (1)					
Essence (Super)	245.5	249.5	256.1	260.9	265.0
Pétrole lampant	242.3	246.1	252.7	257.4	261.3
Gazole	242.1	245.9	253.0	257.6	261.7
Fuel 1%	204.0	207.1	212.9	216.6	220.0
Marge de distribution ² (2)					
Essence (Super)	208.6	208.9	209.3	209.6	209.8
Pétrole lampant	205.6	205.8	206.1	206.3	206.5
Gazole	211.0	211.2	211.5	211.8	212.0
Fuel 1%	217.2	217.4	217.6	217.8	218.0
Produit des accises (minimum), droits de douane inclus (via Kinshasa) ² (3)					
Essence (Super)	201.3	251.7	251.7	251.7	251.7
Pétrole lampant	39.5	98.0	156.4	156.4	156.4
Gazole	177.1	177.0	177.0	177.0	177.0
Fuel 1%	61.9	73.8	73.8	73.8	73.8
TVA (estimation) ² (4)					
Essence (Super)	124.5	134.9	136.3	137.2	138.0
Pétrole lampant	92.6	104.5	116.9	117.8	118.6
Gazole	119.7	120.5	121.9	122.8	123.6
Fuel 1%	91.8	94.7	95.8	96.6	97.2
Prix minimum à la pompe (estimation) ² (5) = (1)+(2)+(3)+(4)					
Essence (Super)	780.0	845.0	853.4	859.4	864.5
Pétrole lampant	580.0	654.4	732.1	737.9	742.9
Gazole	750.0	754.6	763.4	769.1	774.2
Fuel 1%	575.0	592.9	600.1	604.8	609.0
Pour mémoire:					
Droits d'accise minimum pour le premier mois du trimestre (millions de FCFA)	---	884.9	1486.8	983.4	1022.0
Prix du pétrole (WEO dollars EU/baril)	72.5	74.5	76.0	77.3	78.3

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

¹ Les droits d'accise minimum seront ajustés par le changement de l'IPC de novembre 2009 (en glissement).

² Estimations basées sur les projections du programme pour les prix à l'importation f.à.b., définies comme la moyenne de 90 jours, en glissement.